

Augmentation de l'intéressement

Notre organisation syndicale a signé le 27 octobre 2011 l'avenant au contrat d'intéressement collectif de juin 2010, proposé par la direction pour valoriser le travail des salariés. Nous l'avons signé pour ne pas priver les salariés d'une rémunération complémentaire mais ne doit, en aucun cas, se substituer au salaire, seule garantie d'un revenu annuel constant.

Sans la signature de l'avenant, le montant de l'intéressement 2011 serait resté à **350 €**.

L'avenant que nous avons signé créé un palier supplémentaire, permettant d'augmenter l'intéressement minimum.

Cet accord est basé sur le principe de déclenchement d'une prime d'intéressement sous réserve de l'atteinte de l'objectif.

La Direction s'est engagée, devant les organisations syndicales et devant les salariés, à fixer à **450 € le montant minimum d'intéressement**. Cet avenant est conclu pour 2011 et 2012.

Vos élus FO

L'avenant sera téléchargeable sur notre blog dans les plus brefs délais.

JE-NOUS-TOUS
AVEC **FO!**
<http://www.fo-cremonini-tgv.com>